

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE

PV1608

L'an deux mil seize,
Le dix-huit novembre à 20h30
Le conseil municipal de la commune de Bernay-
Vilbert s'est réuni en mairie de Bernay pour une
séance ordinaire et après convocation légale sous la
présidence de M. STOURME

*Étaient présents : M. POSSOT, Mme ALIPS,
M. MATTEI et MME RENE, adjoints au maire, Mme
LAB, Mme BERG-LE-MAITRE, Mme SCHAAF,
maire délégué, M. ROOSEN, M. LECLERC.*

*Absent(s) excusé(s) : M. MOUCHERONT qui a donné
procuration à M. STOURME.*

Absent :

Secrétaire de séance : M. ROOSEN

Monsieur STOURME, maire, ouvre la séance,
L'ensemble du Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 16
septembre 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Hugues
DESALME

AVENANTS CONTRAT NANTAISE / SUEZ

Suite à la reprise de la Nantaise des Eaux par le groupe Suez, le Maire refuse l'augmentation
des tarifs de ce dernier.

L'agence de la Nantaise des Eaux de Verneuil L'Etang fermera au profit de l'agence SUEZ
de Rozay en Brie, à laquelle nous serons rattachés.

Dans le nouveau contrat, le Maire demande à Suez de veiller au contrôle des rejets
industriels,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce nouveau contrat avec Suez.

Les délibérations suivantes sont prises à l'unanimité :

**AVENANT N°1 CONTRAT DE
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE
NANTAISE / SUEZ**

Monsieur STOURME, maire,

informe le transfert du contrat de délégation du service public d'eau potable de la Nantaise des Eaux à la société Suez Eau France en date du 1^{er} janvier 2017 et qu'il y a lieu de signer un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service d'eau potable.

**AVENANT N°2 CONTRAT DE
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NANTAISE / SUEZ**

Monsieur STOURME, maire,

informe le transfert du contrat de délégation du service public d'assainissement de la Nantaise des Eaux à la société Suez Eau France en date du 1^{er} janvier 2017 et qu'il y a lieu de signer un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire ne souhaite pas d'augmentation des tarifs de l'eau, le budget restant encore en équilibre, mais propose une révision à la hausse des tarifs de l'assainissement de 20% de la part communale, en vue des différents travaux de réfections des canalisations notamment route de Vaux, chemin du Pré Gardien et financer l'emprunt pour la réalisation des travaux de la lagune de Pompierre.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

*Décide de maintenir les **tarifs eau** 2017 aux montants identiques à 2016:*

- Prime fixe annuelle : 28.38 euros*
- Surtaxe communale : 0.6592 le m³*

Décide de fixer les tarifs assainissement 2017 aux montants suivants :

- Prime fixe annuelle : 30.26 euros*
- Surtaxe communale : 0.7814 le m³*

MOTION RELATIVE AU PERIMETRE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal accepte après lecture et délibération, la lettre de Monsieur Le Maire à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, visant à soustraire la communauté de commune de la Brie Boisée du schéma initial d'intercommunalité, devant le peu de points communs de nos communautés de communes et le rejet systématique de la Brie Boisée de toutes propositions constructives avec les autres communautés.

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

Monsieur STOURME, maire,

Après avoir exposé au Conseil Municipal les difficultés importantes rencontrées lors des réunions du comité de fusion des Communautés de Communes du Val Bréon, de la Brie Boisée, des Sources de l'Yerres et de la commune de Courtomer.

Propose au Conseil Municipal de soutenir la motion prise par le Conseil Communautaire des Sources de l'Yerres en date du 18 octobre 2016 visant d'une part à confirmer à Monsieur le Préfet la situation de blocage dans laquelle se trouve la future EPCI, d'autre part à lui demander d'étudier une révision du schéma visant à fusionner uniquement la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres avec la Communauté de Communes du Val Bréon et la Commune de Courtomer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion prise par la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres le 18 octobre 2016.

MODIFICATION PERIMETRE DE LA REGIE DE RECETTES

Le Conseil Municipal accepte l'extension de la régie des recettes pour la réception des cautions des télécommandes pour le portail électrique des locataires et des règlements des annonceurs du bulletin municipal « La Feuille de l'Yerres ».

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le périmètre de la régie de recettes à la perception pour encaissement de la caution des télécommandes remises aux locataires et à l'encaissement des règlements des annonceurs pour la Feuille de l'Yerres.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CIT'ISOL (ISOLATION THERMIQUE DES COMBLES)

Le SDESM propose à notre commune d'adhérer à un nouveau groupement de commande pour l'isolation thermique des combles des différents bâtiments communaux.

Le SDESM, préconise l'isolation des combles de l'école maternelle et de l'appartement des locataires, dans un premier temps.

Les travaux s'entendant « fourniture et pose comprises ».

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère afin de pouvoir faire valider auprès du Président du RPI une éventuelle participation à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion et demande au SDESM d'entreprendre l'étude de l'isolation de ces deux bâtiments communaux.

La délibération suivante est prise à l'unanimité :

Considérant que

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine et Marne.

Vu

Le code des marchés publics et son article 8 VII,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n° 2016-41 du 26 mai 2016 du comité du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande Cit'Isol annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la collectivité au groupement d'achat Cit'Isol,

AUTORISE les représentants du SDESM à signer les marchés et / ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

ADHESION DE LA COMMUNE MORET LOING ET ORVANNE AU SDESM

Monsieur le Maire propose l'adhésion au syndicat

La délibération suivante est prise à l'unanimité

Vu la loi n°2006-1537 du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2016-60 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM

QUESTIONS DIVERSES

➤ La préfecture de Seine et Marne donne un avis favorable à notre PLU après toutefois certaines rectifications de principes et notamment l'abandon du merlon anti-bruit près de la N4 à Vilbert.

➤ Le conseil Municipal autorise le prêt de la salle des fêtes, à titre gracieux, aux « Marcheurs de l'Yerres » le 12 janvier 2017 de 12h à 16h, pour y tenir leur assemblée générale.

- Une nouvelle convocation du Conseil Municipal est prévue pour le jeudi 15 décembre à 20h30 en Mairie de Vilbert.
- Monsieur le Maire propose les nouvelles dates de Conseil pour 2017.
- Madame RENE rappelle que le nouveau site internet est mis en ligne.
- Madame RENE informe aussi que les divers travaux de rénovation sur les armoires et points lumineux sont terminés (zone artisanale et rue traversante de Vilbert)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

- **Avenant Contrat Nantaise / Suez**
- **Tarifs EAU & ASSAINISSEMENT 2017**
- **Motion relative au périmètre de la future intercommunalité**
- **Modification périmètre de la régie de recettes**
- **Adhésion au groupement de commandes CIT'ISOL (Isolation Thermique)**
- **Adhésion de Moret sur Loing et Orvanne au SDESM**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(S)	ABSENT(S)	PROCURATION A
P. STOURME			
D.POSSOT			
L.ALIPS			
R.MATTEI			
S.RENE			
B.LAB			
E.BERG-LE MAITRE			
V.SCHAAF			
A.MOUCHERONT		X	P.STOURME
M.ROOSEN			
A.LECLERC			